RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

EURL AJES
Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée
Au capital de 4 000 €
Siège social : 24 Chemin de la Loge
84 510 CAUMONT SUR DURANCE
RCS AVIGNON B 494 129 430

PROCES-VERBAL
DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

L'an deux-mille-vingt-cinq,

Le 31 mai,
A 20 heures,

Le soussigné ASTIER Jérôme, agissant en qualité de gérant et associé unique de la société AJES, conformément aux statuts et à la loi, prend les décisions ci-après concernant :

- Le transfert de siège social,
- Modification corrélative des statuts,
- Questions diverses,
- le pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE RESOLUTION

L'associé unique décide de transférer le siège social du : 24, Chemin de la Loge – 84510 CAUMONT SUR DURANCE au : 3, Chemin du Clos des Serres – 84510 CAUMONT SUR DURANCE à compter du **1er juin 2025.**

Ce transfert a lieu dans le même département.

Comme conséquence de cette décision, l'article 4 – SIEGE SOCIAL des statuts est modifié de la manière suivante :

Ancienne mention :

Article 4 - Siège social

Le siège social de la société est fixé à : **24, Chemin de la Loge – 84 510 CAUMONT SUR DURANCE.**

Le reste de l'article reste inchangé.

JA

Nouvelle mention :

Article 4 - Siège social (article modifié suite à AGE du 31 mai 2025)

Le siège social de la société est fixé à : **3, Chemin du Clos des Serres – 84 510 CAUMONT SUR DURANCE.**

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le Préside[redacted]